

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Réception par le préfet : 05/05/2026 Publication : 05/05/2026
Séance du 29 avril 2026	Deuxième séance de l'année du nouveau conseil communautaire

Nombre conseillers :
En exercice : 42
Présents : 33
Votants : 42 (dont 9 pouvoirs)
▪ Pour : 42
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 29 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 16 avril 2026, s'est réuni uniquement en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du 2^{ème} vice-président, Monsieur Pierre Lucien THICOT, le président, Monsieur Eric JALTON, ainsi que le 1^{er} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant représentés.

Secrétaire de séance : Madame Chantal LERUS

<i>Délibération n°2026.04.03/29</i>	Rapporteuse :
Vote des budgets primitifs de l'exercice 2026 : budget annexe centre culturel de Sonis	<i>Mme Laisely EDOM-PARAT</i> Autre membre du bureau communautaire

<u>Etaient présents : 33</u>
<u>Vice-présidents</u> : M. Pierre Lucien THICOT (2 ^{ème} vice-président)- M. Michel MADDO (3 ^{ème} vice-président)- M. Georges BREDDENT (4 ^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (5 ^{ème} vice-présidente)- Mme Chantal LERUS (6 ^{ème} vice-présidente)- Mme Tania GALVANI (7 ^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE (8 ^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Hélène SALOMON (11 ^{ème} vice-présidente)- Mme Claude Lise AZEDE (12 ^{ème} vice-présidente)
<u>Autres membres du bureau communautaire</u> : Mme Chantal BRELLE- M. Eric Bernard CELINAIN- Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU- M. Francis LUDGER- Mme Laisely EDOM-PARAT- M. Jean-Luc PLUMASSEAU- M. Rosan Vincent RAUZDUEL- M. William SURDIN
<u>Autres conseillers communautaires</u> : M. Fabrice Séverin BEAUZOR- M. Teddy BERNADOTTE- Mme Karine DESSOUT- Mme Lydia DUPONT- M. Sébastien GREDOIRE- Mme Milène LATOR-BELLON- M. Bertrand MANNE- Mme Magaly Daisy MARCIN- Mme Murielle ROCH-JABES- M. Frédéric THEOBALD- M. Pierre VENUTOLO
<u>En cours de séance :</u>
<u>Vice-présidents</u> : M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10 ^{ème} vice-président)- M. Teddy FOULE (9 ^{ème} vice-président)
<u>Autre membre du bureau communautaire</u> : M. Mathis VERDOL
<u>Autres conseillers communautaires</u> : Mme Aurélie BITUFWILA YERBE- M. Yann CERANTON

<u>Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 9</u>
<u>Le président</u> : Monsieur Eric JALTON à M. Pierre Lucien THICOT
<u>Vice-président</u> : M. Harry DURIMEL (1 ^{er} vice-président) à Mme Tania GALVANI
<u>Autres membres du bureau communautaire</u> : Mme Murielle Narcisse ANDREOPA à Madame Chantal LERUS- M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU- Mme Karine DUMESNIL à Monsieur Michel MADDO- Mme Océane GOVINDIN à Mme Murielle ROCH-JABES- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Marie-Corine LACASCADE- M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD
<u>En cours de séance :</u>
<u>Autre conseiller communautaire</u> : M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE

<u>Nombre de conseiller absent non excusé : 0</u>
--

Acte rendu exécutoire :

- Après transmission en préfecture, le

05 MAI 2026

- Publication sur le site internet ou notification, le :

06 MAI 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260429-2026040329-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Publication : 05/05/2026

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M 57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Le budget primitif 2026 du budget annexe du centre culturel de Sonis est élaboré sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Ceux-ci seront intégrés ultérieurement lors du vote du budget supplémentaire, permettant ainsi d'ajuster les équilibres budgétaires au regard des résultats effectivement constatés.

Il convient de rappeler que le budget primitif constitue un acte de prévision. À ce titre, les crédits inscrits sont susceptibles d'évoluer en cours d'exercice afin de tenir compte de la réalité de l'exécution budgétaire. Les propositions pour 2026 s'inscrivent dans une démarche de gestion rigoureuse, visant à assurer le bon fonctionnement de l'équipement culturel, proposer des projets de qualité, tout en maîtrisant les dépenses, dans un contexte financier contraint.

I. Section de fonctionnement

A. Les recettes de la section de fonctionnement

SONIS	BP initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total des Recettes de fonctionnement	2 750 000,00	3 010 000,36	2 980 000,00
002 Résultat de fonctionnement	0,00	594 239,36	0,00
013 Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services	50 000,00	90 000,00	150 000,00
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	2 700 000,00	2 325 761,00	2 730 000,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	100 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

Chapitre 70 – Produits des services

Les produits de services sont estimés à 150 000 €, sur la base d'une approche prudente tenant compte du niveau d'exécution observé en 2025. Ils correspondent principalement aux recettes issues de la régie, notamment liées à l'organisation d'ateliers, de spectacles, de représentations théâtrales et d'activités culturelles.

Chapitre 74 – Dotations et participations

La subvention de fonctionnement versée par le budget principal est inscrite à hauteur de 2 500 000 €. Elle constitue la ressource essentielle permettant d'assurer l'équilibre du budget annexe. Ce montant pourra être ajusté lors du budget supplémentaire afin de tenir compte des besoins réels de la structure.

Ce chapitre intègre également d'autres financements, notamment dans le cadre des dispositifs DAC et DEMOS, pour un montant global de 230 000 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes inscrites correspondent à la participation des agents aux titres restaurants. Elles sont évaluées sur la base de l'exécution constatée en 2025.

B. Les dépenses de la section de fonctionnement

SONIS	BP Initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total Dépenses de fonctionnement	2 750 000,00	3 010 000,36	2 980 000,00
002 Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011 Charges à caractère général	912 447,00	1 162 447,36	970 000,00
012 Charges de personnel et frais assimi	1 787 553,00	1 787 553,00	1 950 000,00
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00	20 000,00	20 000,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00	40 000,00	40 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont évaluées à 970 000 €, en baisse par rapport au budget primitif précédent (1 162 447,36 €).

Ces crédits couvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement du centre culturel, notamment :

- l'organisation et la production de spectacles (concerts, théâtre, danse),
- la rémunération des intervenants extérieurs et des artistes,
- la mise en œuvre des ateliers culturels,
- ainsi que les travaux d'entretien et de maintenance des équipements.

Des ajustements pourront intervenir lors du budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 1 950 000 €, en légère progression par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par les effets du glissement vieillesse-technicité (GVT) et les évolutions statutaires.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Une enveloppe de 20 000 € est prévue, destinée notamment à couvrir des dépenses ponctuelles, telles que l'acquisition de logiciels ou de prestations spécifiques nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de la structure.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre (amortissements)

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements pour l'exercice 2026. Ces écritures, sans incidence sur la trésorerie, permettent de traduire comptablement la dépréciation des biens et participent à la sincérité des comptes.

II. Section d'investissement**A. Les recettes de la section d'investissement**

SONIS	BP Initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total des recettes d'Investissement	30 000,00	282 640,63	40 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	242 640,63	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00	40 000,00	40 000,00

Chapitre 040 – Opérations d'ordre (amortissements)

Ce chapitre constitue la contrepartie des amortissements inscrits en section de fonctionnement. Il s'agit d'écritures d'ordre permettant d'assurer la cohérence comptable entre les sections.

B. Les dépenses de la section d'investissement

SONIS	BP initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total des dépenses d'Investissement	30 000,00	282 640,63	40 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	30 000,00	252 640,63	40 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Les crédits inscrits concernent principalement l'acquisition de matériels nécessaires au fonctionnement du centre culturel, notamment des équipements bureautiques et informatiques, du mobilier ainsi que divers aménagements.

Ces investissements visent à maintenir la qualité de l'accueil du public et à accompagner le développement des activités culturelles. Les montants inscrits pourront être ajustés lors du budget supplémentaire, en fonction des résultats de l'exercice 2025 et des besoins identifiés.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2026
Publication : 03/05/2026

L'équilibre du projet de budget primitif du centre culturel de Sonis s'établit comme suit :

SONIS	BP 2026
Total des Recettes de fonctionnement	2 980 000,00
002 Résultat de fonctionnement	0,00
013 Atténuation de charges	0,00
70 Produits des services	150 000,00
73 Impôts et taxes	0,00
74 Dotations et participations	2 730 000,00
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits spécifiques	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00
Total Depenses de fonctionnement	2 980 000,00
002 Résultat de fonctionnement	0,00
011 Charges à caractère général	970 000,00
012 Charges de personnel et frais assimi	1 950 000,00
014 Attenuation de produits	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00
66 Charges financières	0,00
67 Charges spécifiques	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00
Total des recettes d'Investissement	40 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	0,00
1068 Excédent de fonctionnement captalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00
Total des dépenses d'Investissement	40 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	40 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260429-2026040329-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Publication : 05/05/2026

ARTICLE 1- De voter le budget le primitif 2026 du *budget annexe centre culturel de Sonis* comme présenté au rapport :

SONIS	BP 2026
Total des Recettes de fonctionnement	2 980 000,00
002 Résultat de fonctionnement	0,00
013 Atténuation de charges	0,00
70 Produits des services	150 000,00
73 Impôts et taxes	0,00
74 Dotations et participations	2 730 000,00
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits spécifiques	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00
Total Depenses de fonctionnement	2 980 000,00
002 Résultat de fonctionnement	0,00
011 Charges à caractère général	970 000,00
012 Charges de personnel et frais assimi	1 950 000,00
014 Attenuation de produits	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00
66 Charges financières	0,00
67 Charges spécifiques	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00
Total des recettes d'Investissement	40 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00
Total des dépenses d'Investissement	40 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	40 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 05 MAI 2026

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le 2^{ème} vice-président

La 6^{ème} vice-présidente



Pierre Lucien THICOT

Madame Chantal LERUS

05 MAI 2026

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le

06 MAI 2026

06 MAI 2026

06 MAI 2026

06 MAI 2026

06 MAI 2026

